N° 358 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Mercredi 23 Décembre 1908

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr 50 — Un an 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 »
LOCALES. . . . . 1 fr. »

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 80, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 157
A LILLE : N° 97

LOTERIE de la PRESSE DU NORD

Les Lots de la Loterie de la Presse du Nord pourront être retirés à partir du SAMEDI 26 courant.

OPINIONS

" PANACHARDS "

Parce que — il y a quelques semaines — avec calme, avec force, avec dignité, l'opinion française a fait front contre la menace d'une provocation allemande, allons-nous, chaque semaine, laisser les panachards de la presse se costumer en matamores, mettre flamberge au vent et nous donner figure, devant le monde, de va-t-en guerre ?

Ce serait dangereux.

Ce serait grotesque.

Il y a une mobilisation morale — des cœurs et des volontés — qui il ne faudra pas faire manquer, à l'heure du péril, le plus sûr moyen de laisser la conscience française indifférente, le jour où il faudra qu'elle se soulève, c'est, sous les plus futiles prétextes, de l'inquiéter, de l'irriter pour rien.

Ces jours-ci, à propos de la mutinerie de la Légion étrangère et des derniers raids de cavalerie sur la frontière algéro-marocaine, quelques journaux allemands ont prononcé à notre égard des paroles malveillantes.

Qu'en doit-il résulter ?

Une polémique de presse, sans doute. Mais c'est tout.

Que les journaux français rappellent — l'acte d'Algésiras en main — que les questions de frontière entre le Maroc et l'Algérie ne regardent que l'Algérie et la France, c'est bien...

Que, sur d'autres points de fait et de droit, nous rafraîchissions la mémoire de nos confrères d'outre-Rhin, rien de mieux encore.

Grâce à l'état d'anarchie où vit le Maroc, plus de mille guerriers du Tafilalet ont pu se rassembler pour attaquer Boudenib.

Quel homme de bon sens contesterait notre droit, tant qu'un pouvoir régulier marocain ne sera pas en mesure de surveiller ces régions, d'envoyer, aussi loin que possible, des reconnaissances chargées de nous renseigner sur les rassemblements qui nous sont signalés, afin de mettre nos postes frontières à l'abri de toute surprise ?

Quant aux légionnaires mutinés, la seule question qui puisse se poser actuellement est de proportionner le châtiment à la faute. C'est l'affaire du conseil de guerre. Quelle autorité allemande pourrait le mettre en doute ?

Y a-t-il lieu de modifier le recrutement, la discipline, l'organisation de la Légion étrangère ? C'est là une affaire qui, certes, ne regarde que la France. Mais nous ne serions pas des républicains, épris du droit humain, si nous n'étions pas soucieux d'examiner jusqu'à quel point nos mercenaires s'engagent librement, et sont traités avec humanité. Jusqu'à présent, aucun fait n'a été cité qui permette de croire que des racoleurs inavouables surprennent, par des moyens malhonnêtes, la signature des légionnaires. Aucun exemple de cruauté n'a, non plus, été rapporté.

Cela ne nous dispense pas de nous renseigner.

Notre Légion se recrute librement à la fois dans le milieu des Alsaciens-Lorrains qui, pieusement fidèles, veulent servir sous le drapeau de la France, et parmi les hommes de tout pays que tente la vie d'aventures, et qui veulent oublier eux-mêmes ou faire oublier aux autres ce qu'ils ont été à un moment de leur vie. Régiment de la patrie perdue ou lieu d'asile pour les sans-patrie militaristes, la Légion est une institution unique au monde.

Elle prête à beaucoup de critiques, comme à beaucoup d'éloges.

Louons beaucoup — si les journaux allemands critiquent trop. Soit ! Mais la prétention serait ridicule d'interdire à la presse allemande critiques et enquêtes et de prétendre briser à coups d'épée les plumes qui n'écrivent pas à notre guise.

Certes, notre gouvernement n'a pas à obéir aux suggestions des feuilles pangermanistes.

Tant qu'il n'y aura personne au Maroc assez fort pour empêcher les harkas du Tafilalet de se rassembler, nous resterons à Bou-Denib et à Oudjda, en grand'garde.

Tant que les légionnaires allemands, comme de toute autre nation, passeront librement, notre frontière pour s'engager librement, la question de la Légion étrangère restera un seul ressort des législateurs et des juges français.

Par conséquent, c'est mal servir la cause de la paix et de la France, que d'inviter le Gouvernement à trembler parce que deux ou trois feuilles allemandes remuent. N'en déplaise à M. Jaurès, la question d'Oudjda n'est pas posée et ne peut pas se poser à cette heure.

Mais encore moins deux ou trois articles malveillants dans la presse allemande ne peuvent-ils donner prétexte aux grands panachards de la presse pour alarmer l'opinion.

Ce sont là jeux de presse qui, à beaucoup, commencent à paraître jeux de bourse, car personne n'osera faire cette injure au Gouvernement de supposer qu'il veuille se donner figure, dans ses officieux, de sauver une fois par semaine l'honneur de la France !

Ni trembleurs ni panachards : voilà notre mot d'ordre.

L'immense majorité du pays est aussi violemment pacifiste que patriote.

Nous voulons une armée redoutable, munie de toutes les batteries nécessaires, pour avoir le droit d'attendre en paix l'heure où les progrès du bon sens international rendront possible le désarmement.

Nous voulons une armée matériellement et moralement prête à vaincre, pour ne pas tenter, par la certitude de notre faiblesse, le désir de nos richesses, les violents, les cupides, les neurasthéniques d'au delà nos frontières.

Entre les nationalistes panachards, et les pacifistes patriotes que nous sommes, le fossé est infranchissable.

La force ne doit être pour nous qu'au service du droit, et notre volonté c'est que la force devienne inutile par les progrès de la raison mondiale.

Arbitrage obligatoire, désarmement ensuite : c'est notre idéal de politique internationale.

Nos « panachards » se plaignent des critiques de la presse allemande. Agissons seulement pour n'en point mériter.

C'est toute la conclusion à tirer des polémiques de cette semaine, car, j'imagine, nous voulons la liberté de la presse pour les Allemands comme pour nous.

Charles DUMONT,
Député du Jura.
Vice président du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste.

Le gagnant du Gros Lot de la Presse du Nord

Le billet gagnant a été délivré par nos bureaux à M. Leprêtre, notre dépositaire à Denain.
-- Légère erreur... du " Réveil-Égalité "

C'est avec un plaisir bien sincère et dénué de toute arrière-pensée de réclame personnelle, que nous avons adressé hier de chaleureuses félicitations au travailleur si intéressant d'Hélesmes, qui un caprice bienfaisant de la Fortune a soudainement enrichi.

NOUS ÉTIONS D'AUTANT PLUS HEUREUX QUE NOUS AVIONS COLLABORÉ DE FAÇON TRÈS DIRECTE AU BONHEUR DU MINEUR FAVORISÉ, DONT LE BILLET, NOUS LE SAVIONS, AVAIT ÉTÉ LIVRÉ PAR NOTRE ADMINISTRATION, A NOTRE DÉPOSITAIRE DE DENAIN, M. D. LEPRÊTRE.

C'était bien notre Administration qui avait vendu le billet !

Allions-nous profiter de ce hasard pour nous créer une réclame mensongère ?

Non.

Ces procédés par trop bruyants ne sont point dans les traditions de notre vieil organe, dont la sûreté d'informations est reconnue par tous ses lecteurs.

Le « Réveil du Nord-Egalité », victime d'une erreur toute involontaire, nous en sommes persuadés, en raison des procédés toujours si corrects de notre confrère, a cru avoir, lui aussi, vendu le bienheureux billet.

Et embouchant sa plus résonnante trompette, publia urbi et orbi qu'il était le vrai, le seul distributeur de la loterie tout entière, la fortune.

A l'entendre, son Administration avait même enregistré le passage du fameux numéro, qui n'y a pourtant jamais séjourné, et la tâche du reporter se trouvait de ce fait singulièrement simplifiée, puisque la comptabilité de son Administration l'amenait à découvrir que le billet avait été envoyé à Denain.

Nous félicitons notre confrère de trouver de telles ressources dans les livres de ses comptables !

Mais voici qui contredit l'allégation par laquelle il se déclarait l'auxiliaire de la Fortune.

Notre souci de la vérité nous oblige aujourd'hui à revendiquer ce rôle.

La petite attestation suivante, que notre inspecteur, M. Fresson, a obtenue de M. D. Leprêtre, notre dépositaire à Denain, suffira, nous n'en doutons pas, à convaincre notre confrère :

Denain, le 22 décembre 1908.

La série des numéros de la Loterie de la Presse qui contenait le numéro 164.161, gagnant 100.000 francs m'avait été remis par M. Fresson, inspecteur du journal Le Progrès du Nord, *pour le compte de son administration.*

Le dépositaire du *Progrès du Nord* à Denain : D. LEPRÊTRE.

Et puisque, pour une fois, nous sommes amenés à contredire le « Réveil », nous ne pouvons pas ne pas signaler une seconde allégation toute aussi gratuite que la première, qui s'est également glissée dans la suite du même reportage.

Le « Réveil-Egalité » affirme que le billet gagnant a été donné en cadeau par M. D. Leprêtre à M. Félix Lasserre.

Le « Réveil-Egalité » fait ainsi de ce billet une sorte de « fétiche de l'amitié ».

Or, M. Leprêtre nous a formellement déclaré que le billet N° 164,161 a été vendu au prix de Un franc, par son jeune vendeur Remy, à M. Félix Lasserre, au temps où les billets de la Loterie de la Presse du Nord n'étaient pas encore réunis en pochette.

Et puis, après tout, il est qu'elqu'un que nous connaissons, qui doit peu se soucier de notre intermédiaire : c'est l'heureux gagnant qui se demande à coup sûr, pourquoi tout ce bruit autour de la vente de son billet.

Aussi, pour ne pas prolonger son étonnement, posons-nous la plume, le laissant à la joie, et notre confrère du *Réveil du Nord* à ses regrets, d'avoir pris son désir pour une réalité.

Le gagnant du gros lot

***

L'heure tardive à laquelle nous avons appris le nom de l'heureux gagnant du gros lot de la Presse du Nord, nous a empêché de donner hier la biographie du mineur vainqueur, et les délicatesses du service télégraphique ont été cause que nous avons mal orthographié son nom et que nous l'avons appelé Lasserne au lieu de Lasserre.

Cependant, dès que la bonne nouvelle fut connue de lui, notre correspondant s'était rendu à Hélesmes. Il eut le plaisir de rencontrer M. Félix Lasserre à la fosse Lambrecht, au moment où le mineur s'apprêtait à quitter son travail. Le temps de se nettoyer au lavabo et de se débarrasser de la couche de poussière couvrant sa figure et ses bras, M. Lasserre, plus calme qu'on ne pourrait le supposer, se mit en route avec lui et, chemin faisant, lui raconta son histoire, biographie sans action d'éclat, biographie toute simple d'un travailleur n'ayant d'autre idéal que la satisfaction du devoir accompli.

« Je suis né, lui dit-il, le 27 janvier 1860, à Hélesmes, et mon épouse, Sophie Hyeaux, avec qui je me suis marié le 28 septembre 1888, est venue au monde le 21 août 1862.

Je suis l'aîné d'une nombreuse famille de huit enfants et mon brave homme de père, qui porte vaillamment ses 78 ans, après avoir exercé le métier de menuisier, tient maintenant un estaminet rue de l'Eglise.

J'ai commencé à travailler aux mines d'Anzin, à l'âge de 12 ans, et à 20 ans, je partais au 89e de ligne, à Cosne, où j'ai tiré mes cinq années de service militaire.

Trois ans après mon retour au pays, je me suis marié et j'ai eu deux enfants, dont l'un est mort tout jeune, et l'autre une fille, Alix, aujourd'hui âgée de 16 ans ; après lui avoir donné l'instruction que nos moyens me permettaient, je l'ai envoyée apprendre le commerce à Denain. La plus grande satisfaction que j'ai ressentie en apprenant ma bonne fortune, a été de songer que cette brave enfant serait à l'abri du besoin pour toujours et qu'elle pourrait réaliser le plus grand de mes rêves en se faisant une honorable situation. Je ne suis pas vieux mais l'accident qui m'est arrivé le 12 juillet 1890, m'a empêché de continuer mon dur métier, et la Compagnie, par bienveillance, m'a employé dès lors, à préparer les outils pour les mineurs du fond. Je sais qu'on a déjà raconté beaucoup de choses sur mon compte, et dans les journaux, j'ai appris des détails absolument personnels, que je ne connaissais pas auparavant. C'est rudement épatant ! »

C'est mon beau-frère qui est venu, tout simplement m'apprendre la bonne nouvelle lundi vers deux heures, et comme je n'avais pas prévenu au bureau, j'ai continué mon service jusque six heures du soir. Je ne vous cacherai pas que ça m'a fait un coup quand j'ai su que j'avais eu de la chance, mais je me suis vite remis et j'ai fait ma besogne comme d'habitude, cependant je trouvais que l'heure n'avançait pas très vite... »

Notre correspondant arriva avec un compagnon à l'estaminet où l'attendait toute sa famille et fut témoin des scènes d'épanchement qui accueillirent le mineur lès le seuil de la porte. Des baisers sonores furent échangés de grand cœur et si M. Lasserre gardait son air réservé, on voyait bien qu'une émotion bien légitime régnait en lui, en songeant au bonheur que ce billet allait apporter à ceux qu'il aimait.

La mère et la fille

C'était plaisir de voir la joie briller dans les yeux de ses frères et sœurs à qui M. Lasserre promit de venir en aide pour élever leurs nombreuses familles.

Notre correspondant se retira tout ému de ce bonheur communicatif emportant les remerciements de M. Lasserre qui ne savait comment lui dire tout ce qu'il ressentait. Eux-mêmes, nous songeons heureux de constater que nous sommes un peu cause de cette joie et de cette fortune qui permettra à M. Lasserre de se reposer et de répandre autour de lui le bien-être et l'aisance.

POLITIQUE ETRANGÈRE

LA TURQUIE PARLEMENTAIRE

On n'a jamais vu dans toute l'histoire une transformation analogue à celle de la Turquie et même une transformation comparable à celle du sultan Abdul-Hamid qui, depuis trente ans, désigné comme le plus affreux tyran, pire que Néron et Tibère, le Sultan rouge le grand satrapeur, est aujourd'hui félicité par toutes les voix de l'opinion et par tous les gouvernements comme le chef de la Turquie libérale et parlementaire.

Cette métamorphose d'un individu semble appartenir aux féeries qui triomphent sur la scène du Châtelet.

La Constitution de 1876 qui eut à peine un commencement d'application pendant quelques jours, est réveillée après un sommeil de trente-deux ans, et le même homme qui la suspendit par un acte de son autorité dictatoriale et qui semblait l'avoir étouffée sous sa main, est chargé maintenant de la faire revivre.

Jamais une ouverture aussi extraordinaire n'aurait été possible dans nos pays constitutionnels d'Europe. Le tyran aurait été chassé du trône pour faire place à un régime de liberté, ou bien, s'il avait conservé le pouvoir, il aurait conservé son gouvernement personnel despotique.

Mais que le même personnage ait pris aller d'un extrême à l'autre et faire en quelque sorte peau neuve, étant déjà arrivé à la vieillesse, et que son peuple qui l'avait accablé de malédictions, ait pu maintenant lui offrir ses remerciements et ses vœux de bonheur, c'est là un changement de spectacle que l'on n'aurait jamais cru possible ailleurs que dans les établissements des acrobates et des prestidigitateurs. Admirable souplesse politique !

L'ouverture du Parlement de Turquie s'est faite au milieu des réjouissances, des sonneries de cloches et des musiques militaires, tous les ambassadeurs des puissances en grand uniforme doré et chamarré ; les dames du harem transgressant ainsi les lois du Coran, étaient venues en voitures fermées, mais elles avaient levé leurs voiles et elles étaient vêtues de robes de soie et de satin, coiffées de chapeaux à la dernière mode, et elles ne cachaient pas leur figure.

Le Sultan, vêtu de noir, avait, à son chapeau, un diamant de la grosseur d'un œuf de pigeon. Il a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que le Parlement ottoman, dissous par lui, il y a trente-deux ans, se trouvait de nouveau réuni, et que le Gouvernement allait présenter à ses délibérations un projet de loi pour la convocation d'une Assemblée constituante.

Il a ajouté que le Gouvernement ottoman allait faire un appel à tous les Ottomans, sans distinction de race ni de religion, pour les inviter à participer à la vie politique et à la prospérité de l'Empire.

*Il a terminé en disant